



### COMPTE-RENDU SUCCINT



Le mercredi 29 juin 2016 à 20h08, le Conseil municipal, légalement convoqué le 23 juin 2016, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric SPANGENBERG

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Monsieur Frédéric SPANGENBERG,  
Madame Manuela MARIE, Monsieur Christian BOUTELOUP,  
Madame Evelyne PUECHAVY, Monsieur Michel POIROT,  
Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Daniel CHANEL,  
Monsieur Michel VANDROUX, Madame Evelyne LEGROUX,  
Monsieur Jean-Pierre MAROTTE, Madame Marie-Claude LALEMANT,  
Monsieur Jean-Sébastien SALIS (à partir de 20h27),  
Madame Muriel DAUVERGNE, Madame Blandine BERJOT,  
Monsieur Ludovic LEA, Madame Christelle COLNAGHI,  
Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET,  
Madame Laurence DIJON, Monsieur Franck PHILIPPE,  
Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Madame Isabelle WENGER-ARTZ,  
Madame Sandrine PERRON-HARDY, Monsieur Jean-Charles CIZA,  
Madame Catherine SANGROUBER, Monsieur Jean RAFTON,  
Monsieur Edouard de GOUSSENCOURT

Avaient donné pouvoir :

Madame Elianor TAGNE avait donné pouvoir à Madame Sandrine PERRON-HARDY  
Monsieur Jean-François BOUTOILLE avait donné pouvoir à Madame Muriel DAUVERGNE  
Monsieur Jean-Sébastien SALIS avait donné pouvoir à Madame Evelyne PUECHAVY (de 20h08 à 20h27)  
Monsieur Léon JANUS avait donné pouvoir à Monsieur Franck PHILIPPE  
Madame Véronique LAVOCAT avait donné pouvoir à Madame Laurence DIJON

Etait absente :

Madame Hélène DEBAISIEUX-DENE

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Monsieur Frédéric SPANGENBERG est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.*

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du mercredi 18 mai 2016.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

1. Garantie des emprunts et contrat de prêt avec la société DOMAXIS pour une opération située 87-99, Rue Paul Doumer
2. Acquisition par la Ville des propriétés du secteur des « Grésillons Bouveries » et revente immédiate à l'EPFIF, et vente à l'EPFIF des propriétés communales dites « sentes et chemins ruraux et parcelle cadastrée BI 35 »
3. Convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique »
4. Adhésion au groupement de commandes pour les services de communications électroniques du SIPPEREC
5. Suppression de postes
6. Conseil des Sages
7. Intention de validation du projet départemental de l'aménagement du chemin de halage entre Carrières sous Poissy et Vaux sur Seine

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 MAI 2016**

*Le procès-verbal de la séance du mercredi 18 mai 2016 est adopté par 31 voix pour et 1 abstention (Monsieur Alain GELOT).*

---

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT**

**Décisions n°2016-64 à 2016-73**

---

**2016 06 29 DEL 01 : GARANTIE DES EMPRUNTS ET CONTRAT DE PRET AVEC LA SOCIETE DOMAXIS POUR UNE OPERATION SITUEE 87-99, RUE PAUL DOUMER**

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 8 abstentions (Monsieur Jean RAFTON, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON), DECIDE*

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **2 854 818 euros** souscrit par la Société SA DOMAXIS, ci-après

l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt constitué de **4 Lignes de Prêt** est destiné à financer l'opération composée de 85 logements dont 27 locatifs aidés située 87-99, Rue Paul Doumer à Triel-sur-Seine.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec la Société SA DOMAXIS.

---

**2016 06 29 DEL 02 : ACQUISITION PAR LA VILLE DES PROPRIETES DU SECTEUR DES « GRESILLONS BOUVERIES » ET REVENTE IMMEDIATE A L'EPFIF, ET VENTE A L'EPFIF DES PROPRIETES COMMUNALES DITES « SENTES ET CHEMINS RURAUX ET PARCELLE CADASTREE BI 35 »**

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

---

**2016 06 29 DEL 03 : CONVENTION DE PARTENARIAT « COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE »**

**RAPPORTEUR : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE*

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique ».

---

**2016 06 29 DEL 04 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DU SIPPPEC**

**RAPPORTEUR : Madame Frédérique BROCHOT-MAHER**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 6 abstentions (Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA), DECIDE*

- **D'APPROUVER** l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** les dépenses en résultant au budget communal.

---

**2016 06 29 DEL 05 : SUPPRESSION DE POSTES**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, DECIDE*

- **DE SUPPRIMER**
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 16h15 hebdomadaires,
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 7h hebdomadaires.

---

**2016 06 29 DEL 06 : CONSEIL DES SAGES**

**RAPPORTEUR : Madame Evelyne PUECHAVY**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 14 abstentions (Monsieur Michel POIROT, Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Sandrine PERRON-HARDY, Madame Blandine BERJOT, Monsieur Jean RAFTON, Madame Isabelle WENGER-ARTZ, Monsieur Léon JANUS, Madame Christelle COLNAGHI, Monsieur Franck PHILIPPE, Madame Martine BERNELIN DA SILVA, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Véronique LAVOCAT, Monsieur Alain GELOT, Madame Laurence DIJON) DECIDE*

- **D'AUTORISER** la création du Conseil des Sages,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement du Conseil des Sages ci-annexé.

---

**2016 06 29 DEL 07 : INTENTION DE VALIDATION DU PROJET DEPARTEMENTAL DE L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DE HALAGE ENTRE CARRIERES SOUS POISSY ET VAUX SUR SEINE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Frédéric SPANGENBERG**

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Philippe PAILLET) et 2 abstentions (Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Monsieur Alain GELOT) DECIDE*

- **D'APPROUVER** le projet Chemin de Seine sur son territoire pour constituer un maillage de circulations douces piétonnes et cyclables en continu dans les boucles de la vallée de Seine,
- **DE CONFIRMER** son intérêt sur l'opportunité des tracés proposés au niveau communal en bords de Seine (chemins de halage).

---

La séance est levée à 22h48.

Le Maire



Joël MANCEL